

Convention entre le SSA et la FHF : une complémentarité renforcée

Mise à jour : 28/06/2017 - Direction : DCSSA

Monsieur Frédéric Valletoux, président de La Fédération hospitalière de France (FHF) et le médecin général des armées Jean-Marc Debonne, directeur central du Service de santé des armées (SSA) ont signé, mercredi 21 juin 2017 au CHR Metz-Thionville, une convention de partenariat concrétisant leur coopération.

Cette étape essentielle s'inscrit dans le cadre du modèle « SSA 2020 ». Elle marque le rapprochement entre le secteur de la santé civil et le service de santé des armées après la signature par la ministre des Affaires sociales et de la Santé et le ministre de la Défense, le 6 avril dernier, du protocole Défense-Santé.

Depuis 2013, le SSA s'est clairement engagé dans une double stratégie de concentration de ses moyens sur sa mission opérationnelle et d'ouverture aux acteurs civils, en particulier aux acteurs du monde la santé.

Ce partenariat signé ce jour entre le SSA et la FHF marque un nouvel engagement de la part de ces deux acteurs en faveur des patients civils et militaires.

La signature de cette convention relève d'une contribution réciproque :

- le SSA, de par ses expertises particulières, ses savoir-faire ou encore sa capacité de réaction et de projection, apporte à la FHF une capacité d'appui dans le cadre des situations sanitaires exceptionnelles ;
- la FHF apporte son soutien à la mission spécifique de Défense du SSA. Elle intègre le SSA comme un acteur à part entière dans les territoires de santé, en lui permettant d'accéder aux larges ressources du système national de santé. De plus, elle donne un accès privilégié aux réseaux de soins et à l'innovation en santé ;
- cette convention facilite enfin l'accès à la réserve opérationnelle en particulier à celle du SSA pour les professionnels de la fonction publique hospitalière qui souhaiteraient la rejoindre.

